
au Conseil communal, séance du 3 novembre 2022

Mme Nathalie Greiner, Syndique

***Direction de l'Administration générale et de la Sécurité
publique (DAGSP)***

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Démission de Madame Sandrine Rainotte

Je débiterai mes communications avec une pensée affectueuse à notre désormais ex collègue, Madame Sandrine Rainotte, qui s'est retirée de ses fonctions de Conseillère municipale le 30 septembre dernier.

Cette décision n'a pas été facile à prendre pour elle, tant son engagement et ses convictions sont profondément attachées à nos institutions et à la vie de sa commune. Simplement, notre fonctionnement actuel, qui nécessite encore une implication forte du collège dans l'opérationnel et le pilotage de projets, ne permet pas ou très difficilement d'avoir un mandat public d'élu conjointement à une activité professionnelle exigeante, avec des contraintes horaires ne laissant que peu de marge de manœuvre pour s'organiser librement afin d'assumer complètement son mandat politique. A terme, la situation ne devient plus tenable tant la charge mentale est grande, cumulée au rythme de travail, qui se reporte sur les soirées, sur les loisirs, et durant les week-ends avec des répercussions sérieuses sur la santé et l'entourage. Ce fut donc une décision de raison - et à raison – que notre collègue à prise et nous l'avons soutenue. La santé, la famille, c'est le plus important !

Si nous avons le plaisir ce soir d'accueillir notre nouveau collègue en la personne de M. Damien Cuhe au sein du collège, je tiens à remercier ici très chaleureusement Madame Rainotte pour cette année intense, sa grande implication dans les dossiers qu'elle a eu à reprendre et à gérer, ainsi que tous les projets entrepris et menés depuis le 1er juillet 2021 avec le collège municipal. Mes collègues s'associent à moi, pour lui adresser tous nos meilleurs vœux pour la suite.

OFROU – Travaux autoroutiers - Elargissement des tunnels de Belmont

Suite à la détermination du DETEC (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication) reçue cet été, et dont la décision balaie notre opposition aux travaux envisagés, prévoyant l'élargissement des tunnels de Belmont avec construction d'une 3e voie, la Municipalité, en accord avec son avocat, a fait recours contre cette décision au Tribunal Administratif Fédéral.

Nous maintenons notre position, à savoir que les travaux envisagés doivent être qualifiés de modification notable au sens de l'article 8 al. 3 OPB (Ordonnance sur la protection contre le bruit) prenant en considération l'élargissement des tunnels et la mise en place d'une bande d'arrêt d'urgence active. Ces travaux devisés à quelque 150 mio, s'étaleront sur 10 ans, et auront un impact extrêmement fort sur les riverains et l'environnement. On est donc très loin de simples travaux d'entretien et de renouvellement tels que décrits. Il est indéniable qu'au vu de l'ampleur des travaux projetés et de leur coût, cumulés à l'augmentation des émissions sonores générées par l'activation de la bande d'arrêt d'urgence, nous sommes bien face à une modification notable pour la commune de Belmont et l'avons fait savoir !

Vignes

Millésimes 2021 : vous le savez et je l'ai évoqué devant votre Conseil l'année dernière à la même époque : 2021 peut être qualifiée d'annus horribilis pour la vigne et les vigneron : gel d'avril pendant la floraison, puis grêle et enfin fortes pluies de juin qui ont favorisé la prolifération du mildiou (champignon qui attaque les raisins).

Pour toutes ces raisons, les vendanges ont été petites en quantité et médiocre en qualité. Le Pinot noir a dû être pressé en rosé dès la récolte en cuve, ce qui ne nous a donc pas permis de vinifier notre assemblage 3 cépages Belmonoir.

C'est donc deux nouveautés que nous vous proposerons en millésime 2021 : un rosé de Pinot noir et un assemblage Gamaret – Garanoir ! A noter encore que notre chasselas, En la Portaz Grand Cru a néanmoins obtenu le label Terravin 2021.

Il en va tout autre pour le millésime 2022, placé sous le signe du soleil et de la canicule et qui s'annonce exceptionnel en qualité : la combinaison du chaud et du sec a entraîné une concentration des arômes. Le millésime 2022 s'annonce d'ores et déjà riche en saveurs.

Dans l'ensemble, les quantités sont à considérer comme une petite année et reste en-dessous des quotas cantonaux. Mais avec la promesse de ravir nos papilles !

Miel de Belmont – 1er millésime

Depuis le mois d'avril de cette année, nous avons le bonheur d'avoir des ruches et nos abeilles s'y plaisent. Elles ont beaucoup et bien travaillé si bien que pour notre première récolte de miel, nous sommes heureux de pouvoir proposer à nos habitantes et habitants 200 pots de 125 gr au prix de 6.- et 100 pots de 250 gr à 10.- !

Notre miel sera disponible à la vente dès la semaine prochaine au guichet de la bourse communale.

Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Greiner, syndique



M. Jean-Claude Favre, Conseiller municipal

***Direction des Finances, de la Mobilité et de l'Informatique
(DFMI)***

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Transports publics

Au fil des années, le nombre d'utilisateurs de la ligne tl 49 a considérablement augmenté.

De 105'000 voyageuses et voyageurs en 2014, on est passé à 167'000 en 2019.

Il s'agit pour beaucoup de collégien·ne·s ou gymnasien·ne·s qui se rendent le matin à Pully pour leurs études.

Malgré une fréquence des bus de 15' sur cette ligne entre 6h30 et 9h30 et entre 11h30 et 19h15, certaines courses se retrouvent régulièrement en surcharge, provoquant insatisfaction des voyageuses et voyageurs et risque additionnel de non-respect des règles de sécurité.

C'est pourquoi il a été décidé, en collaboration avec les tl, de doubler les courses les plus chargées dès le lundi 31 octobre, à savoir celle de 7h19 à la descente et celles de 12h13 et 15h43 à la montée.

Parallèlement à cette disposition temporaire, des études sont menées pour augmenter encore la cadence de la ligne 47 (passage de 15' à 10') ou permettre la circulation d'un véhicule de plus grande taille sur la route de Burennoz.

Des véhicules électriques circulent depuis près d'un an dans la vieille ville de Fribourg aux rues étroites et virages serrés. Ils pourraient correspondre à notre besoin.

Une rencontre entre la Municipalité et les tl sera organisée prochainement pour discuter de cette possibilité.

PECC

La réalisation d'un Plan Energie et Climat Communal se poursuit avec l'accord de subvention obtenu ce mois-ci du DITS (Département des Institutions, du Territoire et du Sport) au travers du Bureau de la Durabilité et l'engagement de la société Alterna Sàrl à Prilly pour nous accompagner dans ce projet.

La première étape consistera à établir le profil énergétique et le bilan carbone actuels de notre commune, puis nous démarrerons début 2023 la mise en place d'ateliers participatifs avec les habitantes et habitants de Belmont, afin de collaborer à l'établissement d'une liste d'actions qui constitueront l'élément central de notre plan.

Une invitation à participer à ces ateliers sera prochainement transmise à la population par le biais d'un tous-ménages.

Je vous remercie de votre attention.

Jean-Claude Favre, Conseiller municipal



M. Damien CUCHE, Conseiller municipal

Direction de la Jeunesse et des affaires sociales (DJAS)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Pas de communication



Mme Catherine Schiesser, Conseillère municipale

Direction de l'Urbanisme et des Domaines (DUD)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

PACom (plan d'affectation communale)

Après divers échanges et réunion entre d'un côté la commune et son urbaniste et de l'autre les services cantonaux de la DGTL concernant le dézonage, nous avons pu nous accorder sur certaines parcelles à dézoner, entièrement ou partiellement mais malheureusement, d'autres sont plus problématiques. Sur les conseils de notre avocat qui a déjà procédé de cette manière pour d'autres communes, nous avons décidé de solliciter l'arbitrage de la Conseillère d'Etat, Mme Christelle Luisier Brodard. A cet effet, un courrier lui a été envoyé et nous attendons de connaître ses disponibilités pour finaliser ce dossier, avant de le passer à l'enquête publique.

Parcelle N° 522, partiellement mise à disposition de l'Association Terres autonomes

La Municipalité souhaitait pouvoir apporter son soutien à l'Association Terres autonomes dont le but est de promouvoir un jardin associatif en permaculture. C'est pourquoi nous avons mis une partie de la parcelle n° 522 (angle Arnier/Chatruffe/Louche) à sa disposition, la seule parcelle propriété communale qui n'est pas frappée d'un bail à ferme.

Force est de constater, après plus d'une année, que l'expérience ne s'avère pas concluante, un certain nombre de remarques et récente missive, photos à l'appui, concernant la tenue de ce terrain nous ayant été envoyées. Une délégation municipale a reçu les représentants de l'Association lundi 24 octobre pour connaître leurs intentions.

Au cours de cette séance, ils nous ont fait part de leur déception de n'avoir pas été suivis par la population dans leur démarche et reconnaissent qu'une explication de celle-ci, par un panneau sur place par exemple, aurait pu aider à sa compréhension, notamment sur les matériaux utilisés pour la construction d'une première cabane qui a été démolie sur demande de la Municipalité.

Par ailleurs le peu de membres actifs les a freinés dans la reconstruction d'une cabane plus en adéquation avec les standards esthétiques. Il nous a aussi été expliqué que l'idée de l'association était d'utiliser des matériaux de récupération plutôt que d'acheter du neuf, ceci dans une démarche écologique.

Après une discussion constructive et d'un commun accord, la Municipalité a résilié la convention qui nous lie pour le 30 octobre 2023 selon les termes contractuels. Cela permettra aux membres actifs de procéder à la récolte 2023 et dans l'intervalle, nous leur avons demandé de porter un soin particulier à l'esthétique de cette parcelle.

La Municipalité souhaite continuer à apporter son aide dans tout projet citoyen et cette expérience met en lumière un certain nombre de paramètres qu'il faudra prendre en compte à l'avenir.

Je vous remercie de votre attention.

Catherine Schiesser, Conseillère municipale



M. Philippe Michelet, Conseiller municipal
Direction des Travaux et des Services industriels (DTSI)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Approvisionnement en électricité

Comme vous avez pu le constater au travers des informations délivrées par les médias le domaine de l'électricité est sous haute tension. Les autorités appellent la population et les gros consommateurs à économiser l'énergie afin d'éviter la mise en place de mesures contraignantes voire drastiques.

Notre commune est un gros consommateur au niveau de l'alimentation en eau potable avec la station de pompage de la Mouette et le réservoir de Chatruffe. La demande d'économie couplée au futur tarif de l'électricité nous conduit à privilégier l'alimentation de notre commune via le branchement sur la colonne du Service de l'eau de Lausanne au niveau de la Métraude. Notre réseau est piloté à distance et le changement des priorités dans l'approvisionnement est en cours d'implémentation dans les différents organes de contrôle.

Nous procédons également à l'analyse des dispositions complémentaires à mettre en place, afin de garantir l'approvisionnement en eau potable, ceci dans l'éventualité de l'introduction d'un délestage dans l'approvisionnement électrique.

Dans le cadre plus général, de la commune, nous menons une recherche de potentielles et significatives sources d'économie dans l'utilisation de l'électricité.

Par ailleurs, un certain nombre de mesures doivent être mises en place et transmises à la Préfecture tels qu'un plan de continuité et un PRU pour la population (point de rencontre d'urgence). Nous reviendrons plus en détail sur cet aspect dans nos communications du mois de décembre.

Travaux Route des Chaffeises

Les travaux de réfection du pont sur la Paudèze sont terminés et ils seront suivis des travaux de réaménagement des chaussées et des arrêts de bus au niveau de Rochettaz. Simultanément les travaux se poursuivent sur la route du Burennoz. L'objectif est de terminer cette année les travaux jusqu'à la hauteur du chemin de la Rouvène. Les travaux entre le chemin de la Rouvène et le chemin du Pâquis sont prévus pour le début de l'année prochaine en fonction des conditions météorologiques. La pose du revêtement définitif sur toute la longueur des routes des Chaffeises et du Burennoz est prévue pour l'année prochaine.

Alarme hivernale

L'engagement de nos équipes chargées de l'intervention en cas de neige ou de risque de verglas est actuellement assuré par une personne du service qui se base sur les prévisions météo en se levant dans la nuit pour constater la situation.

Cette façon de procéder n'est plus acceptable au XXIème siècle. Dans le but de disposer d'une information plus fiable et surtout locale, nous avons installé une station météorologique au niveau des Bas-Monts. Il s'agit d'une installation de la maison Boschung, leader mondial dans ce domaine, qui déclenchera l'alarme en cas de neige et surtout lors d'un risque de verglas. Ce dispositif sera en service déjà cet hiver.

Je vous remercie de votre attention

Philippe Michelet, Conseiller municipal

Distribution papier (11 exemplaires) :

- Municipalité (5 x)
- IF (1x)
- Bureau du Conseil (2 x)
- Presse lors de la séance (3 x)

Transmission par mail :

- Cadres de l'administration
- Présidente et secrétaire Conseil et conseil@belmont.ch en plus de la version papier